



Herbiers flottants au lac Carré



Au cours de l'été 2014, la mise en place d'herbiers flottants a été amorcée à la sortie de l'affluent principal du lac : le ruisseau Airville. Cette initiative municipale, soutenue par le comité consultatif sur l'environnement (CCE) et par l'association riveraine pour la protection de l'environnement du lac Carré (ARPEC), vise la réduction des particules de phosphore dissoutes qui entrent dans le lac Carré par le cours d'eau.

Notons que le phosphore est l'aliment préféré des algues microscopiques et des cyanobactéries. La réduction de la concentration de phosphore diminue les effets indésirables liés à la prolifération des algues, dont les algues bleues.

Les herbiers ont été installés temporairement en 2014 afin d'évaluer leur flottabilité et seront remis à l'eau suite à l'obtention d'un certificat d'autorisation du Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques (MDDELCC). L'ensemble des végétaux utilisés pour ce projet est indigène régionalement et a été recueilli dans les vieux étangs désaffectés de l'ancienne pisciculture ou achetés localement (Levert paysage).

Suite au nettoyage léger du cours d'eau en 2013 et l'éventuelle mise en place d'herbiers flottants à l'embouchure du lac, la Municipalité est confiante que la qualité de l'eau sera entre autres améliorée par la diminution des intrants en phosphore provenant du cours d'eau. La Municipalité est soucieuse de la qualité de l'eau du lac Carré et travaille activement à l'amélioration de l'environnement pour les citoyens de Saint-Faustin-Lac-Carré.



Le Service de l'urbanisme et de l'environnement.